

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
 - que le Fonctionnaire délégué est saisi
 - que le Gouvernement est saisi
- d'une demande de (1) :
- permis d'urbanisation
 - modification de permis d'urbanisation
 - permis d'urbanisme
 - permis d'urbanisme de constructions groupées
 - certificat d'urbanisme n° 2

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame LESENFANTS-FAGNANT
demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 6960 MANHAY, rue des Ecorces n° 6

Le terrain concerné est situé à MANHAY-VAUX-CHAVANNE, rue des Ecorces et cadastré Section A n° 2052 A (partie)

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale avec un volume car-port et une terrasse couverte et présente les caractéristiques suivantes (2) :
avec demande d'écarts aux prescriptions du Schéma d'Orientation Local – MANHAY n° 1 bis approuvé par Arrêté Royal en date du 12 juin 1972 :

- Point 7 B : Implantation : le car-port est implanté à 01,00 mètre de la limite parcellaire de manière à pouvoir planter une haie d'essences locales en limite ;
- Point 7 D : Gabarit : Le car-port est prévu avec une toiture plate ;
- Point 7 D : Annexe – 1 : le car-port est implanté par rapport à l'habitation à une distance inférieure à la hauteur sous corniche ;
- Point 7 D : Annexes – 4 : La hauteur à l'acrotère du car-port à toiture plate est de 02,85 mètres ;
- Point 7 H : Le WC de l'étage n'est pas éclairé et n'est pas aéré directement ;
- Point 8 : Zone de recul : construction d'une partie du car-port dans cette zone ;
- Point 9 : Zone de cours et jardins : la terrasse couverte ne respecte pas la distance minimale de 02,00 mètres par rapport à la limite de la parcelle, est située latéralement à 09,50 mètres et non à 05,00 mètres et implantée en rapport avec l'habitation et non à 10,00 mètres du front arrière du bâtiment.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 juin 2018 au 09 juillet 2018 au Collège communal :

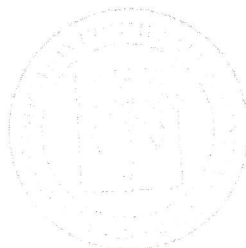
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 20 juin 2018.

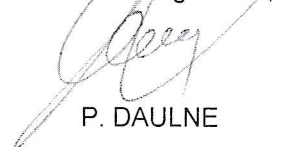
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



P. DAULNE

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire